

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE
ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA
SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE
ET SUBSIDIÉE PAR LE
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DIRECTEURS :
MARCEL HOC, D^r JULES DESNEUX,
PAUL NASTER, JACQUELINE LALLEMAND

TOME CVI - 1960

BRUXELLES
5, RUE DU MUSÉE

LES SCEAUX DE CHARLES QUINT POUR LE BRABANT

(PLANCHES XVI et XVII)

Par lettre du 9 janvier 1515, l'archiduc Charles, le futur Charles Quint, notifia au Grand Conseil de Malines son émancipation qui venait d'être proclamée. Il adressa à celui-ci le formulaire des titres à utiliser dorénavant dans les actes dépêchés à son nom, ainsi que le texte de la formule à inscrire à la fin des lettres. «Donné sous le scel dont l'empereur monseigneur et grand père et nous avons usé durant le temps de notre minorité, ou le semblable en substance» (1). Ainsi, les lettres émanant de la chancellerie brabançonne tout en étant rédigées au nom de Charles, continueront d'être authentiquées par le sceau de minorité portant les noms de Maximilien et de Charles. Dans une étude précédente, nous avons fait reproduire l'un de ces sceaux avec contre-sceau, en cire vermeille, appendu sur simple queue, à une charte du 26 mars 1515 (2). Une charte datée de Middelbourg, du 20 juillet 1517, de la seconde année du règne de Charles en tant que roi de Castille, porte le sceau de minorité en cire vermeille, appendu sur double queue et annoncé par la formule : « en tesmoing de ce, nous avons fait mettre à ces présentes, le scel dont l'empereur mon seigneur et grand père et nous, avons usé durant notre minorité (3).

Rappelons que ce sceau est du type héraldique. Bientôt il sera remplacé par le sceau du type équestre de guerre utilisé habituelle-

(1) L. GACHARD, *Collection de documents inédits concernant l'histoire de Belgique*, I, Bruxelles, 1833, p. 283-84. Cf. H. VANDER LINDEN qui reproduit le nouveau formulaire de l'archiduc Charles après l'émancipation de celui-ci dans sa notice : *La suscription des actes de Charles-Quint expédiés dans les Pays-Bas*, dans *B.C.R.H.*, XCII, 1938, p. 165-172.

(2) M. TOURNEUR-NICODÈME, *Sceaux de minorité de Charles Quint*, dans *RBN*, 105, 1959, p. 205-210, pl. XVI.

(3) A.G.R., Chambre des Comptes, charte de Brabant du 20 juillet 1517.

ment par les ducs de Brabant. De même que Pinchart, nous ignorons quel est le graveur qui a confectionné le nouveau sceau. En comparant les dates des actes qui portent respectivement les sceaux du 20 juillet 1517 et du 21 novembre 1518, ce dernier étant scellé du scel équestre ducal, nous pouvons conclure que le premier sceau de Charles, duc de Brabant, a dû être gravé entre la fin de l'année 1517 et la période qui a précédé le 21 novembre 1518.

Le premier sceau de Charles, duc de Brabant (pl. XVI, 1) est de forme ronde, de 102 mm, en cire vermeille, appendu tantôt sur double queue, tantôt sur simple queue :

Entre un double filet, légende en grandes capitales romaines : S·CAROLI·R·HISP·VTVSQZ·SIC·ARCH (écu de Gueldre)
 δ·AVST·δ·BVRG·LOTHAR·BRAB·LYMB·ZC (écu aux armes de Charles Quint).

(*Sigillum Caroli regis Hispaniarum utriusque Sicilie, archiducis Austrie, ducis Burgundie, Lotharingie, Brabantie, Lymburgii etc.*)

Dans le champ, un cavalier galopant vers la gauche ; de la main droite, dans la pose d'un assaillant, il brandit une épée fortement rejetée en arrière. Le prince porte un casque cimé d'un plumail de plumes de paon s'élevant au milieu d'un vol ; la cuirasse est ornée d'un lion de Brabant, rampant, tourné à dextre. Le duc de Brabant tient, de la main gauche, les rênes du cheval couvertes d'un large ruban portant la devise de Charles, *plus outre*. Au sommet du sceau, empiétant sur l'espace réservé à la légende, un écu couronné aux armes du souverain, dans le champ, accompagnant le cavalier, les écus de Lothier, Brabant, Limbourg, Luxembourg ; en pointe, dans la légende, l'écu de Gueldre (5).

(4) A.G.R., Archives ecclésiastiques, chartrier de l'abbaye d'Afflighem, charte du 21 novembre 1518.

(5) A.G.R., Archives jésuitiques, collège de Bruxelles n 104-111 s. moulages n^{os} 26244 et 26243. Voir aussi chartes de Brabant où il se trouve plusieurs de ces sceaux à l'état de fragments. Le degré d'aplatissement des empreintes ne permet pas de distinguer maints détails intéressants qui nous sont connus par la gravure qu'en donne VREDIUS, *Sigilla comitum Flandriae*, p. 161.

La jupe du cavalier est ornée des armes Lothier, Brabant, de même que la housse du cheval. Le cavalier porte au-dessus de la cuirasse, une sorte d'épaulette armoriée. — La devise de Charles « plus outre » se lit clairement sur les rênes du cheval, alors qu'elle est à peine lisible sur les moulages et les photos.

Le contre-sceau (pl. XVI, 2), est rond, de 63 mm : CONTRA-SIGILLVM · ΔVCIS · BRABANCIE · Au centre, un écu couronné, écartelé de Lothier, Brabant, chargé en cœur d'un écu parti, au 1^{er} à un lion, au 2 à une aigle éployée, supporté à dextre par une aigle, à senestre par un lion léopardé ; le collier de la Toison d'or entoure la base de l'écu.

L'élection de Charles à l'Empire, survenue le 26 juin 1519, amena le renouvellement de l'ancien sceau de Brabant, qui n'eut lieu qu'en 1524, alors que les autres chancelleries s'étaient déjà acquittées de cette formalité.

Le graveur du nouveau sceau-matrice, Henri Van der Moelen ⁽⁶⁾, présenta son œuvre, le 23 octobre 1524, au palais de Malines, à Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, entourée d'une noble assemblée composée en grande partie de chevaliers de la Toison d'or et de membres du Conseil privé. Les anciens sceaux furent cassés, les fragments en furent donnés, selon la coutume, au chancelier pour qu'il puisse en disposer à sa guise. La gouvernante lui remit en même temps les nouvelles matrices de la part de l'empereur son neveu, en lui ordonnant d'en user « leulment et deument, ainsi qu'elle tenoyt que jusques oires, il eust fait des aultres. »

Sceau en cire rouge, de 110 mm sur double queue, au type équestre de guerre du cavalier tourné à gauche (pl. XVII, 1) ⁽⁷⁾. Légende en capitales romaines

S · CAROLI · ϵ · IMP · R · HISP · ZC · A · [RCHI]D · AVST · D · BV RG · ZC · PRO · DVCATIB · LO · HAR · BRAB · L · Y · MB

(6) Alex. PINCHART, *Recherches sur la vie et les travaux des graveurs de médailles, de sceaux et de monnaies des Pays-Bas*, p. 175-177, notice de Henri van der Moelen (cité en 1524). Pinchart a reproduit les légendes du sceau et du contre-sceau. Dans la première légende il n'a pas vu le T gravé entre LO et H, il a réuni un T en capitale à l'H, ce qui donne LO HAR (p. 176). Dans la légende du contre-sceau il remplace PRO par D.

Vredius, *op. cit.*, p. 171, donne une reproduction erronée et incomplète de ce sceau. Le début et la fin de la légende sont seuls transcrits et l'écu de Gueldre gravé à la base du sceau, n'existe plus sur sa gravure.

(7) Sceau appendu à un acte du 1^{er} avril 1528 (n. st.). A.G.R.; États de Brabant, supplément 485 - moulages n^{os} 23966-23967¹. M. Sabbe, archiviste général du Royaume, a fait reproduire une très belle empreinte de ce grand sceau de Brabant sur la couverture du Catalogue de l'*Exposition Charles-Quint et la Renaissance* qui eut lieu aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire, du 2 septembre au 9 décembre 1957.

(*Sigillum Caroli Quinti, imperatoris regis Hispaniarum, etc. archiducis Austrie, etc. ducis Burgundie, etc., pro ducatus Lotharingie, Brabantie, Lymburgii*).

Le titre d'empereur se place dorénavant en tête de la légende, après le nom de Charles Quint. Sur aucun autre sceau nous n'avons trouvé l'expression *sigillum Caroli Quinti*. — Le Σ C après *Hispaniarum* remplace *utriusque Sicilie* du premier sceau, tandis que *pro ducatus* précède l'énumération des duchés de Lothier, Brabant, Limbourg. Le ^{TI} de *quinti* est à peine visible, parce qu'il est accolé au filet qui entoure la légende; le moulage et la photographie le font apparaître plus nettement. Cette expression est unique dans les sceaux de Charles Quint.

Il convient de remarquer que, sans doute pour gagner de la place, le graveur a disposé certaines lettres en plus petits caractères, entre deux capitales de dimension normale; c'est le cas pour le petit Y gravé entre le L et le M de *Lymburgii*.

Le cavalier, galopant vers la gauche, est vêtu d'une armure de plates dont la cuirasse est ornée d'un lion de Brabant rampant, tourné à dextre. Le casque est cimé d'un plumail de plumes de paon disposé entre un vol. De l'épée qu'il brandit de la main gauche, on n'aperçoit que la garde, la lame étant cachée en grande partie par le cimier. Le grand écu aux armes de Charles roi de Castille qui précédait le début de la légende a été supprimé, de même que l'écu de Gueldre. Le duc est entouré des quatre écus de Lothier, Brabant, Limbourg et Luxembourg, il tient, de la main gauche, les rênes du cheval ornées de la devise *plus oultre*. Le cheval est enveloppé d'une housse armoriée Lothier, Brabant.

Le contre-sceau rond (pl. XVII, 2) de 63 mm porte une très belle composition héraldique entourée de la légende inscrite entre un double filet :

CONTRA · S · CAROLI Σ · IMP · PRO · SVCATIB · LO THARIN ·
GIE · BRABAN · LIMVRGII · ZC.

(*Contra sigillum Caroli Quinti imperatoris pro ducatus Lotharingie, Brabantie, Lymburgii etc.*).

Dans le champ, un écu à l'aigle impériale à deux têtes, en cœur un blason aux armes de Charles. L'écu est timbré de la couronne impériale au bandeau portant la devise *Plus oultre*; il est entouré par le collier de la Toison d'or et supporté par deux lions.

Ce sceau resta en usage jusqu'à la fin du règne de Charles Quint.

Boitsfort.

M. TOURNEUR-NICODÈME.



1



2

SCEAU ET CONTRE-SCEAU DE CHARLES QUINT
POUR LE BRABANT (1518)



1



2

SCEAU ET CONTRE-SCEAU DE CHARLES QUINT
POUR LE BRABANT (1524)